



COMMUNE DE ANGERVILLIERS
Carte de zonage des eaux usées

0 500 1 000 m

-  Zones à vocation d'assainissement ou localif des eaux usées.
-  Zone à vocation d'assainissement collectif des eaux usées.

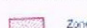



Bureau d'Etudes VINCENT RUBEY
320, Av. Bâle PASCAL
77550 MORSEY-GRAMMAYEL Cedex
Tel : 01 64 13 31 50
Fax : 01 64 13 31 51

Mars 2006
Dossier : ANG 3191

COMMUNE DE ANGERVILLIERS
Carte de zonage des eaux pluviales

0 500 1 000 m

Pour toute imperméabilisation supplémentaire ou nouvelle densité de permis de construire seront appliqués les dispositions suivantes :

-  Zone urbaine à fortes contraintes hydrauliques locales : limitation de hauteur d'au-dessus et réseau collectif. Si infiltration est techniquement impossible, les eaux pluviales s'écoulent sur la base d'1 m² à pour une plus de 100 m² de surface.
-  Zone rurale sans contraintes hydrauliques locales : gestion préférentielle des eaux pluviales à la parcelle par infiltration, ou rejet des eaux pluviales en eaux courantes autorisée avec limitation de débit.
-  Contraintes hydrauliques liées au bassin versant : limitation de tout rejet au milieu récepteur à 1 mètre pour une plus d'urgence déontologique.
-  Zone rurale ou des espaces agricoles en forêt bruyante à ne pas favoriser les accumulations d'eau vive en zones à fortes contraintes.

NB : Les prescriptions concernant la gestion des eaux pluviales sont détaillées dans le dossier d'enquête publique d'assainissement

Bureau d'Etudes VINCENT RUBEY
320, Av. Bâle PASCAL
77550 MORSEY-GRAMMAYEL Cedex
Tel : 01 64 13 31 50
Fax : 01 64 13 31 51

Mars 2006
Dossier : ANG 3191